

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° CM2023_56

Convocation du 4 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 26

Thème : FINANCES

Objet : résolution sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme DOUHARD, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. FOURRIER qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à Mme PRIET
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme BRUNEL
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme GILLOT
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. WACKENHEIM
M. LABAUNE qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme MARTIN-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Blandine GILLOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Après avoir fait le bilan de l'année 2023 concernant le travail mené dans le cadre du point précédent, le rapporteur demande au conseil municipal de s'engager dans une résolution au même titre que la communauté urbaine, pour faire du territoire un lieu sûr pour les femmes et les enfants.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage :

- A mettre en œuvre les politiques publiques visant à garantir la sécurité des femmes et des enfants et à agir contre toute forme de violence fondée sur le genre,
- A former les personnels de la collectivité à la détection et à l'écoute des femmes et des enfants victimes de violences fondées sur le genre afin de les accompagner et de les orienter auprès des services de soutien,

- A appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de publicité sexiste dans les espaces publics,
- A tenir systématiquement compte de la sécurité et des besoins des femmes et des enfants lors de l'adoption de mesures budgétaires ayant trait aux services publics,
- A rester vigilant et à appliquer une tolérance zéro à toute forme de cyber violence fondée sur le genre,
- A sensibiliser le public par le biais des réseaux sociaux, sur la violence fondée sur le genre visant également à informer les victimes sur où et comment accéder aux services de soutien,
- A montrer l'exemple en matière d'organisation et de fonctionnement de la commune.

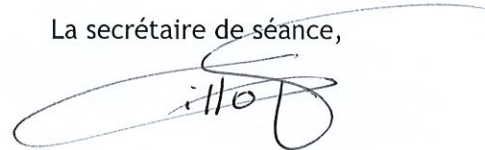
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,



Blandine GILLOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 18 décembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 21 décembre 2023